

DEPARTEMENT

D'ILLE et VILAINE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT

de RENNES

CANTON

de BRUZ

COMMUNE DE

CHARTRES-DE-BRETAGNE

CONVOCAATION

13 mai 2025

PRESENT(E)(S)

20

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S)
AVEC POUVOIR(S)

1

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S)

1

ABSENT(E)(S)

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°48/2025

L'an deux Mil vingt-cinq, le 19 mai, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 13 mai 2025 conformément à l'Article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENT(E)(S) :

M. BONNIN Philippe, M. GEFFROY Patrick, Mme POULAIN Florence, M. LOUIS Jean-Marc, Mme JOALLAND Dina, M. LE BORGNE David, Mme LOUIS Marie-Micheline, M. BABOUR Mokrane, Mme KOUBA Maryline, M. DANGE Roger, Mme BOUCHERON Patricia, M. MUTSHE Jean-Pierre, M. GIRAUD Paul, Mme BLANCHET Annick, Mme BONNET Catherine, M. GAUTIER Roger, Mme BENTZ Nathalie, Mme VANNIER Véronique (arrivée à 19h55), M. BOSSARD Emmanuel, Mme HANANE Ghizlane

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) AVEC POUVOIRS :

Mme GLAZIOU Hélène donne pouvoir à Mme LOUIS Marie-Micheline

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S):

Mme BOSSARD Anne-Laure

ABSENT(E)(S):**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme HANANE

Tarifs Spectacles saison 25-26

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Du 19 mai 2025

N°48/2025

7.10

Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 26/05/2025

Publié le

ID : 035-213500663-20250526-DEL48_2025-DE

Tarifs Spectacles saison 25-26 (dont bilan 24-25)

Le vote de la grille tarifaire 2025-2026 est conjointement réalisé avec la ville de Pont-Péan (Espace Beausoleil) avec laquelle la ville de Chartres-de-Bretagne partage un programme d'adhésion commun depuis plusieurs années. Depuis la saison 24/25, le dispositif carte coup-double a évolué vers une formule d'abonnement « 3 spectacles et + » avec la création d'un tarif « abonné » en remplacement du précédent tarif « adhérent ».

Certains tarifs votés peuvent ne pas être appliqués par les deux structures, selon leur projet culturel.

Axes généraux de politique tarifaire proposés en 2025/2026

- Stabilisation de la plupart des tarifs suite aux augmentations et évolutions apportées en 2023/2024 dont une majeure partie visait à simplifier la grille tarifaire tant pour la gestion de la régie que pour le public.
- Afin d'assurer une présence/représentation régulière des élus.e.s de secteur (culture) à l'occasion des spectacles, il est proposé de leur donner accès à des tarifs « abonné » toute la saison.
- La grille tarifaire 25/26 comme celle de 24/25 met en exergue une politique affirmée d'accompagnement de certains publics afin de renforcer les missions et projets de sensibilisation culturelle mais également privilégier les publics investis dans des dispositifs d'action culturelle.

L'application des catégories de tarifs A+, A, B, C, unique a été validée le 23 mai 2022 avec la délibération 52/2022.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuvent les tarifs spectacle tels que présentés.**

Pour extrait conforme,
Le Maire

Philippe BONNIN



La secrétaire

Ghizlane HANANE